



**LA FERTE ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

08/10/2018

**DATE D'AFFICHAGE**

08/10/2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 11  
Votants : 16

**OBJET**

**Classes transplantées  
JANVIER 2019  
Ecole élémentaire des  
Vieilles Vignes**

**Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2018 à 20h30, Mariannick MORVAN, Maire, a de nouveau légalement convoqué le Conseil Municipal le 12 octobre 2018 à 17h00. Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 12 octobre 2018 à 17h00, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Il délibère valablement sans condition de quorum.**

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Alexa PELAGE, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Hervé FRANEL

**Etaient absents excusés :**

Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Isabelle QUESNE  
José AZEVEDO donne pouvoir à Ariel SHEPS  
Guy PETITBON donne pouvoir à Mauricette FERRAND  
Michelle LUCARAIN donne pouvoir à Yves MARRE  
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**Etaient absents :**

Camille CRONIER,  
Nasser OUDJIT  
Caroline PARATRE  
Christine CASIMIR  
Yvan BATCHOURINE  
Mélanie MATHIEU  
André RIETZ  
Katia MERLEN  
Stéphane LE PECULIER  
Philippe AUTRIVE  
Philippe VAN ROSSOMME

**CLASSES TRANSPLANTEES JANVIER 2019  
ECOLE ELEMENTAIRE DES VIEILLES VIGNES**

Madame Isabelle Quesne, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires enfance et jeunesse, informe l'assemblée que deux classes (42 élèves) de l'école élémentaire des Vieilles Vignes a pour projet de partir en classe transplantée du 13 au 19 janvier 2019, à Valloire dans Le Chalet des Eclès (éclaireuses et éclaireurs de France).

Pour mener à bien ce projet, il convient de signer le contrat pour un montant total de 20 386 € avec l'organisme Le Chalet des Eclès et de fixer la participation familiale.

Il est proposé d'appliquer la répartition retenue pour l'organisation de séjours par la commune pour les Fertois âgés de 6 à 17 ans.

Transmise en sous-  
Préfecture le 17/10/2018

Publiée le 17/10/2018

Notifiée le 17/10/2018

**VU** l'avis de la Commission Scolaire du 10 septembre 2018,

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 26 septembre 2018

**VU** la participation de la caisse des écoles fixée à 3 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

- **FIXE** le plafond des classes transplantées à 413.95 € par enfant,
- **APPROUVE** le coût du projet de l'école des Vieilles Vignes, fixé à la somme de 20 386 € TTC – 3000 € de la participation de la caisse des écoles (soit 413.95 € par enfant),
- **FIXE** comme suit la participation familiale, par enfant, pour un séjour de 7 jours, 6 nuits en classe transplantée :

Quot 1 30 %	Quot 2 34 %	Quot 3 38 %	Quot 4 42 %	Quot 5 46 %	Quot 6 50 %	Quot 7 54 %	Quot 8 58 %
124.18 €	140.74 €	157.30 €	173.86 €	190.42 €	206.97 €	223.53 €	240.09 €

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70878.
- **DECIDE** que le versement de cette somme est payable en 3 versements égaux pour les familles qui le désirent comme suit : 21 JANVIER 2019, 21 FEVRIER 2019, 21 MARS 2019

Les versements s'effectueront lors de l'inscription de l'enfant et ne seront pas remboursables en cas de désistement, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

